



rupture conventionnelle de contrat

Par **gaelle974**, le **07/08/2012** à **23:17**

bonjour

je viens d'apprendre par mon employeur qu'il veut me faire une rupture conventionnelle de mon contrat. je suis embauchée en CDI depuis le 1er février 2012 et dépend de la convention hôtels cafés restaurants. son motif est que le bar ne marche pas et qu'il veut mettre un serveur qui jongle avec des bouteilles bien qu'il n'ait rien à me reprocher. je précise que mon contrat me désigne en tant que responsable de bar niveau 1 échelon 3 et que mon salaire brut s'élève à 1398€ brut. que je n'ai jamais passé de visite médicale. que mes repas ne sont pas pris en charge sachant que j'ouvre le bar à 18h. que depuis l'autorisation de la préfecture de fermer le bar à 2h tout l'été contre 1h du matin l'hiver mon salaire n'a pas bougé depuis malgré l'heure supplémentaire faite chaque jour. il ne m'a pas envoyé de courrier pour un entretien préalable. cette annonce m'a été faite samedi et veulent me faire signer demain pour une indemnité de 200€ et dernier jour de travail le 1er septembre. quels sont mes recours possibles et mes droits ?

Par **P.M.**, le **08/08/2012** à **08:59**

Bonjour,

Déjà, l'employeur n'a pas à motiver une [rupture conventionnelle](#) et vous avez tout à fait la possibilité de la refuser puisque cela implique un accord commun sans qu'aucun contentieux ne subsiste entre les parties...

Il ne peut s'agir d'une convocation comme pour un entretien préalable à sanction mais d'un rendez-vous de négociation au cours duquel vous pourriez vous faire assister...